

BIENVENUE AU CONGRÈS 1/2 DÉCEMBRE 2018

Campussaal, Bahnhofstrasse 6, Brugg/Windisch

Début samedi : 10h30

Début dimanche : 09h00

Envoi II du 31 octobre 2018



Chères et chers camarades,

Nous sommes débordés – et dans un sens positif ! Nous avons reçu pas moins de 135 amendements pour le concept économique. Cela prouve que, dans les sections, les Partis cantonaux et les commissions, vous vous êtes penchés avec passion sur l'orientation à donner à la politique du PS en matière économique. Le Comité directeur a traité chaque demande individuelle et a donc révisé le document initial. C'est maintenant à votre tour de jouer, en qualité de délégué-e-s cette fois-ci : vous pouvez donc soumettre vos amendements jusqu'au 15 novembre.

Des concepts programmatiques, tels que le concept économique, sont à la base de notre politique. C'est pourquoi ils sont si nécessaires. Mais leur mise en œuvre pratique est tout aussi importante, par exemple sous la forme d'initiatives populaires. Nous déciderons lors de notre Congrès s'il y a lieu de lancer une initiative pour l'allégement des primes. Le baromètre électoral de la SSR, publié au début du mois d'octobre, a montré à quel point les gens sont préoccupés par la question des primes. Les sondés ont cité les primes d'assurance-maladie comme étant le défi politique le plus important. Nous tombons donc à point nommé avec notre initiative !

Au final, que serait un Congrès du parti sans une fête de Congrès ? Le samedi soir du Congrès a probablement des allures moins conspiratrices que la fameuse « nuit des longs couteaux » à Berne – mais, en guise de compensation, il y aura de la nourriture plus fine, des conversations plus intelligentes et une bien meilleure musique. Nous attendons avec impatience de nombreuses inscriptions, d'ici au 15 novembre !

Salutations cordiales et solidaires,



Rebekka Wyler
co-secrétaire générale



Michael Sorg
co-secrétaire général

Important : N'oubliez pas d'imprimer votre carte de délégué-e (reçue par courriel), qui devra impérativement être échangée à l'entrée de la salle de réunion contre une carte de vote. Les délégué-e-s doivent être enregistré-e-s auprès du secrétariat central. Une éventuelle suppléance doit ainsi obligatoirement être préalablement discutée avec ce dernier. Nous rappelons à chacune et à chacun que le remplacement d'une carte de délégué-e perdue ou oubliée n'est possible qu'en cas de force majeure.

Table des matières

Ordre du jour provisoire	4
Fête du Congrès	6
Indications importantes au sujet du Congrès	7
Documentation du Congrès	7
Organisation du Congrès	7
Carte de délégué-e	7
Propositions et résolutions	8
Documents finaux	8
Prise de parole	8
Traduction simultanée	8
Subsistance lors du Congrès	9
Information sur le site	10
Trajet en transports publics	10
Trajet en voiture	10
Accès pour les camarades handicapé-e-s	10
Réservation d'hôtel	11
Règlement du Congrès	12
Point 2 de l'ordre du jour : Ouverture	14
Election de la Commission de vérification des mandats	14
Election de la présidente ou du président du bureau de vote	14
Point 4 de l'ordre du jour : Procès-verbal du Congrès des 3 et 4 décembre à Thoue	15
Point 5 de l'ordre du jour : Rapport de Gestion	16
Point 7 de l'ordre du jour : Concept économique	17
Point 11 de l'ordre du jour : Élections 2019	18
1. Élection de la présidence	18
2. Élection des membres du Comité directeur	19
Point 13 de l'ordre du jour : Initiative d'allègement des primes	25
Point 15 de l'ordre du jour : Mot d'ordre pour les votations fédérales du 10 février 2019	39
Initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »	39
Point 18 de l'ordre du jour : Propositions et résolutions	41
A-1 Femmes* socialistes suisses : Soutenir la grève des femmes	41
A-2 du PS Maur : Modification de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal)	42

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

SAMEDI 1 DÉCEMBRE 2018

- 10h30**
1. **Ouverture et salutations**
 - Discours de bienvenue de Gabriela Suter, Présidente du PS Argovie
 - Discours de bienvenue d'Urs Hofmann, Conseil d'État d'Argovie
 - Discours de bienvenue de Rosi Magon, vice-présidente du Conseil de ville de Brugg
 2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
 - Communications
 - Adoption du règlement du Congrès
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Election des scrutateurs, de la Commission de vérification des mandats de la présidente/du président du bureau de vote
 3. **Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse
 4. **Procès-verbal du Congrès des 3 et 4 décembre 2016 à Thoune**
 5. **Adoption des rapports**
 - Adoption du rapport d'activité 2016/2017
 6. **Discours du président de la Confédération Alain Berset**
 7. **Concept économique**
 - Introduction
 - Discussion et adoption du nouveau concept économique
« Notre économie – Pour une politique économique durable »
 8. **« La Suisse, un pays comme les autres ? »**
Discours de clôture de Liliane Maury Pasquier
Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,
Conseillère des États Genève
- 17h00**
9. **Diverses communication, clôture du premier jour de débats**

Dès 17h30 : Apéro

Dès 19h00 : Fête du Congrès

DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2016

- 09h00**
10. **Contre les préjudices – pour l'égalité des chances !**
Discours d'ouverture de Marina Carobbio
Conseillère nationale TI, Présidente du Conseil nationale
 11. **Affaires statutaires**
 - Élection de la Présidence
 - Élection des membres du Comité directeur directement élu-e-s par le Congrès
 12. **Suite de l'ordre du jour de la veille**
 13. **Initiative d'allègement des primes**
 - Discussion en plénum
 - Décision de lancement
 14. **Discours de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga**
 15. **Mot d'ordre pour les votations fédérales du 10 février 2019**
 - Initiative populaire fédérale « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »
 16. **Discours de l'invité international Paulo Pisco**
PS Portugal, Député au Parlement national et à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
 17. **Élections 2019**
 18. **Propositions et résolutions**
 - A-1 des femmes* socialistes suisses : soutenir la grève des femmes
 - A-2 du PS Maur : Modification de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal)
- 15h00**
19. **Divers**

Vers 15h00 : Fin du Congrès

FÊTE DU CONGRÈS

Le samedi soir du 1er décembre 2018, la traditionnelle fête du Congrès aura lieu dès 19h au [Restaurant du Campus](#) (à proximité de la salle).

La fête du Congrès offre l'occasion de discuter avec des camarades de toutes la Suisse et d'échanger personnellement avec des membres du Groupe socialiste au Parlement ainsi qu'avec des invité-e-s internationales/aux.

Le groupe [Frank Powers](#), qui trouve ses racines en Argovie, vous divertira et vous offrira une ambiance joyeuse avec sa musique issue de différents styles pop. Nous pouvons également nous réjouir des jeux de mots de l'artiste de cabaret et de spoken word, [Simon Chen](#). Et enfin, last but not least, pour toutes et tous les noctambules, des cocktails leur seront proposés au CampusBar rouge et l'équipe de l'école technique de la FHNW réveillera la nuit !

Au plaisir de vous voir, et nous réjouissons de passer cette belle soirée avec vous !

IMPORTANT!

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous **inscrire** et d'effectuer **un paiement anticipé** pour la fête du Congrès.

Délai d'inscription : 15 novembre 2018

Inscription : [En ligne](#)

Prix : 60 francs (incl. repas, eau minérale et café/thé)

Délai de paiement : au plus tard le 21 novembre 2018

Données bancaires : Tu trouveras les données bancaires exactes (numéros de compte et référence) pour le paiement dans le courriel du 31 octobre. Prière d'effectuer le paiement par voie électronique afin d'éviter des frais inutiles.

Confirmation de paiement : Une fois le paiement effectué, tu recevras, durant la semaine précédant le Congrès, une confirmation par courriel ainsi qu'un **bon pour participer à la fête du Congrès**.

INDICATIONS IMPORTANTES AU SUJET DU CONGRÈS

Documentation du Congrès

Cet envoi contient :

- La carte de délégué-e-s (intégrée au courriel – non transmissible!)
- L'ordre du jour adapté
- Le règlement du Congrès ordinaire 2018
- Nouveau concept économique « Notre économie » - version retravaillée du papier après CD du 26.10.2018
- Les propositions et résolutions du Comité directeur
- Les autres propositions déposées, en lien avec l'ordre du jour du Congrès
- Les documents concernant les mots d'ordre pour les votations fédérales du 10 février 2019
- Candidature pour die vom Parteitag direkt gewählten Mitglieder der GL
- Des informations sur le lieu du Congrès
- Des informations sur la fête du Congrès du samedi soir 1 décembre 2018

Organisation du Congrès

- **Direction :**
Christian Levrat, Marina Carobbio, Tamara Funicello, Barbara Gysi, Beat Jans, Roger Nordmann, Géraldine Savary, Michael Sorg, Rebekka Wyler
- **Organisation et logistique :**
PS Suisse, Colette Siegenthaler, Theaterplatz 4, 3011 Berne
Courriel : colette.siegenthaler@pssuisse.ch
Téléphone: 031 329 69 69

Carte de délégué-e

Les cartes de délégué-e-s seront intégrées **au deuxième envoi** par courriel, qui sera directement adressé aux délégué-e-s au Congrès. Le courriel contenant la carte de délégué-e **doit être imprimé** et échangé contre une carte de vote à l'entrée du Congrès.

Propositions et résolutions

Délai n° 1 : 17 octobre 2018 - *expiré*

Délai n° 2 : 15 novembre 2018, 12h00

Les résolutions et propositions concernant les affaires traitées au Congrès peuvent être envoyées au Secrétariat central d'ici au vendredi 15 novembre 2018, à midi. Celles-ci seront publiées sur Internet, avec les commentaires du Comité directeur, le mardi 27 novembre 2018 à 17h.

Tous les documents sont à soumettre à : PS Suisse, Congrès, Case postale, 3001 Berne
Courriel: congres-proposition@pssuisse.ch

Nous vous prions en outre de bien vouloir nous faire parvenir les documents susmentionnés en format **Word et non en PDF**.

IMPORTANT: Pour les propositions concernant le nouveau concept économique « Notre économie », veuillez suivre les indications correspondantes dans l'ordre du jour et utiliser le [formulaire de proposition séparé](#) « Notre économie » ainsi que [la fiche d'information](#) sur comment soumettre les propositions.

Documents finaux

Les documents finaux comprenant notamment les prises de position du CD sur les diverses propositions et résolutions seront publiés sur Internet le mardi 27 novembre 2018, dès 17h00 (www.pssuisse.ch/congres2018).

IMPORTANT : Aucun document ne sera distribué lors du Congrès. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez un exemplaire papier.

Prise de parole

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole près de l'estrade. Merci de les remplir de manière lisible et complète et de les remettre au secrétariat du Congrès. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

Traduction simultanée

Les débats font l'objet d'une traduction simultanée allemand/français et français/allemand. Pour des raisons d'économie de moyens, il y a moins d'écouteurs que de participant-e-s. Merci donc de les laisser à la disposition de celles et de ceux qui ont besoin de la traduction simultanée.

IMPORTANT : merci de rendre impérativement les écouteurs en sortant de la salle !

Langue des signes

Le PS Suisse sera le premier parti de Suisse à proposer une traduction simultanée en langue des signes. Nous sommes heureux que l'intérêt pour cette offre ait été si grand, que la traduction sera faite tant en allemand/DSGS qu'en français/LSF.

Personnes malentendantes

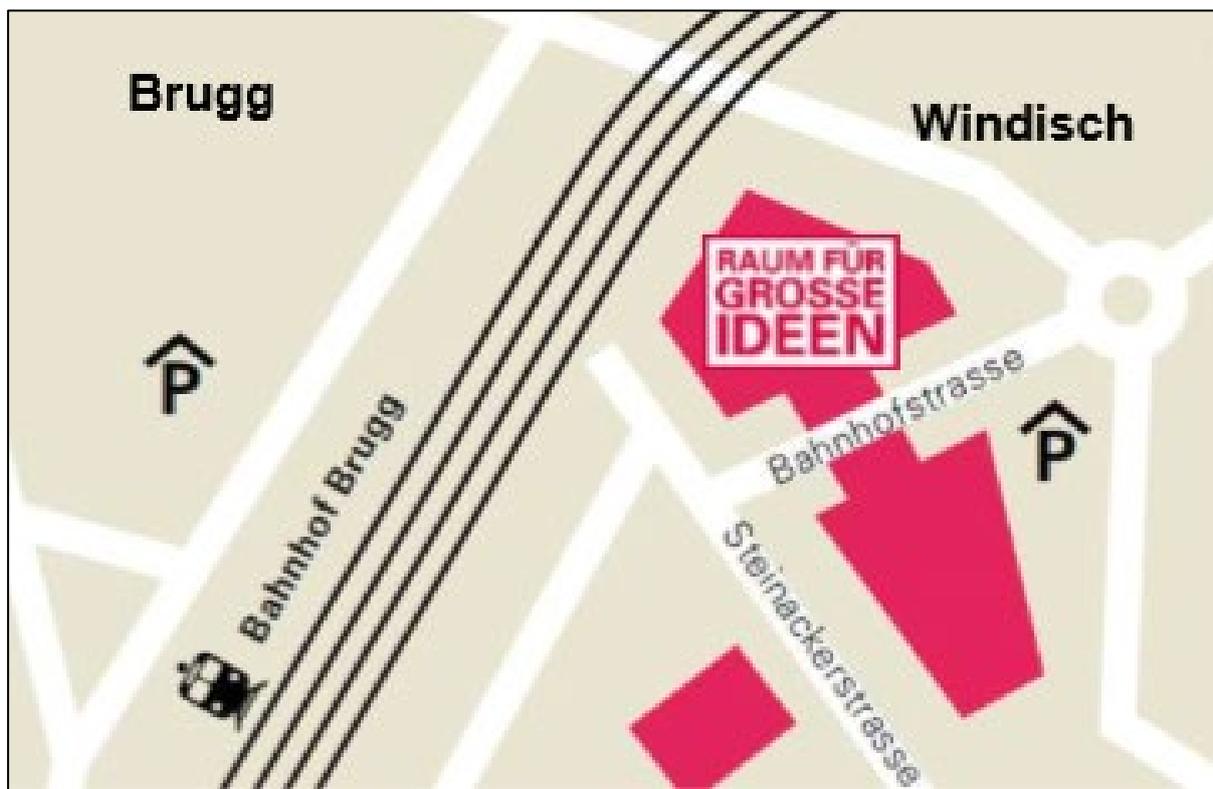
Les personnes porteuses d'implants peuvent nous le signaler à l'avance par mail (parteitag@spschweiz.ch) afin que nous puissions commander un amplificateur de casque par le biais de notre technicien.

Subsistance lors du Congrès

Un buffet proposant boissons, encas et repas sera à disposition des congressistes durant les deux jours.

INFORMATION SUR LE SITE

CAMPUSSAAL Kultur + Kongresse, Bahnhofstrasse 6, 5210 Brugg/Windisch



Trajet en transports publics

Tous les horaires des liaisons directes et des trains à destination de Brugg sont disponible sur <http://www.cff.ch/horaire> ou au numéro de téléphone Rail Service 0900 300 300 (service payant).

Le trajet depuis la gare de Brugg prend 3 minutes à pieds.

Trajet en voiture

Des places de parking payantes sont disponibles directement sur le campus.

Accès pour les camarades handicapé-e-s

Les locaux du Campussaal sont accessibles en fauteuil roulant. La salle est également facilement accessible en fauteuil roulant depuis le parking adjacent ou depuis la gare de Brugg.

Réservation d'hôtel

Jusqu'au 12 novembre 2018 la ville de Baden a pré réservé des chambres dans les divers hôtels suivants : tagungen.baden.ch/parteitag2018

À Brugg, l'hôtel suivant a accepté de mettre des chambres à dispositions :

- Hôtel Terminus, Bahnhofplatz 1-5 (réservation via le lien suivant et inscription avec la mention « Congrès du PS ») : <http://www.terminus-brugg.ch/de/kontakt/>

Il existe d'autres possibilités de logement à Aarau : <https://www.aarauinfo.ch/hotels-in-aarau>

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la Commission de contrôle des mandats
- la ou le président-e du bureau de vote, si nécessaire

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 13, chiffre 11 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Comité directeur fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Résolutions

Les résolutions doivent parvenir au secrétariat central jusqu'au **jeudi 15 novembre 2018 à 12h00**. Elles seront traduites et publiées sur le site Internet du PS le mardi 27 novembre 2016 à 17h00.

Art. 4 Temps de parole

La demande relative au temps de parole sera complétée après que l'entier des amendements est disponible, donc lors de l'envoi de la documentation finale.

Art. 5 Liste des oratrices et des orateurs

Les personnes désirant prendre la parole s'annoncent par écrit au secrétariat du Congrès. Les oratrices et orateurs ont le droit de prendre une seule fois la parole sur un même objet. Un second vote sur le même objet ne peut se faire qu'avec le consentement du Congrès. Celles et ceux qui n'ont pas encore pu s'exprimer ont la priorité. Il est possible de déposer une motion d'ordre en tout temps.

Art. 6 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position du Comité directeur.

Art. 7 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote. Si le Congrès vote la clôture des débats, les personnes qui rapportent ont le droit de faire une déclaration finale.

Art. 8 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, le ou la président-e départage.

Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 9. Élections : dispositions générales

Les élections se font en général à main levée. Le Congrès peut décider qu'elles auront lieu au vote à bulletin secret. Lorsqu'il faut élire une seule personne, la majorité absolue est requise lors des deux premiers tours de scrutin. Dès le troisième tour, la majorité relative suffit.

L'élection des 3 membres du Comité directeur peut se faire au bulletin de liste. Si les candidat-e-s ayant obtenu la majorité absolue sont plus nombreux que 3, celles et ceux ayant le moins de voix ne sont pas élus.

Le bureau de vote est composé du/de la président-e du bureau et des scrutatrices et scrutateurs.

Art. 9.1 Élections : bulletins nuls

Les bulletins de vote sont nuls lorsqu'ils

- a) comportent des noms qui n'ont pas été remis à titre de nomination avant le vote et communiqués en tant que tels au Congrès,
- b) cumulent les noms,
- c) sont illisibles ou absurdes,
- d) sont blancs.

Art. 10 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 11 Langue

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions du Comité directeur qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand et en français. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand en français et vice versa.

Art. 12 Procès-verbal des décisions

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE

Election de la Commission de vérification des mandats

Recommandation :

- Karin Mader
- Ursula Wolfsberger

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.¹

Election de la présidente ou du président du bureau de vote

Recommandation :

Sascha Antenen

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

¹ **Art. 9 Elections : dispositions générales**

Les élections se font en général à main levée. Le Congrès peut décider qu'elles auront lieu au vote à bulletin secret. Lorsqu'il faut élire une seule personne, la majorité absolue est requise lors des deux premiers tours de scrutin. Dès le troisième tour, la majorité relative suffit.

L'élection des 3 membres du Comité directeur peut se faire au bulletin de liste. Si les candidat-e-s ayant obtenu la majorité absolue sont plus nombreux que 3, celles et ceux ayant le moins de voix ne sont pas élus.

Le bureau de vote est composé du/de la président-e du bureau et des scrutatrices et scrutateurs.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DES 3 ET 4 DÉCEMBRE À THOUNE

Approbation du [procès-verbal](#) du Congrès de Thounne des 3 et 4 décembre 2016.

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/congres2018.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE GESTION

[Le rapport de gestion 2016/2017](#) du PS Suisse est publié et consultable sur internet.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : CONCEPT ÉCONOMIQUE

Le nouveau concept économique « Notre économie – Pour une politique économique durable » est à disposition comme dans un document séparé. Sur www.pssuisse.ch/congres2018, vous trouverez les documents suivants :

- [Le papier de travail « Notre économie »](#), avec toutes les propositions du délai n°1 (ensemble de toutes les propositions déposées jusqu'au 17.10.18, y.c. les décisions du CD du 26.10.18)
- [Papier en discussion : Version retravaillée du papier](#) « Notre économie » après CD du 26.10.18. (Les propositions adoptées, tout comme les propositions modifiées adoptées ont été incorporées à cette version.)

La version retravaillée du papier, le papier en discussion « Notre économie » du 26 octobre 2018 devient la base de travail pour le délai n°2, fixé au 15 novembre 2018. Les propositions rejetées par le Comité directeur, mais que les auteurs souhaitent maintenir, doivent être à nouveau déposées, faute de quoi, elles seront considérées comme liquidées et ne pourront être à nouveau traitées.

Pour toutes les personnes habilitées à déposer des propositions, les règles et principes suivants sont en vigueur :

Délai n°2 : 15 novembre 2018, 12h00, pour les délégué-e-s au Congrès

Envoyer à : congres-proposition@pssuisse.ch

Forme des propositions : Chaque proposition doit être spécifiquement attribuée, et contenir une demande ainsi qu'un exposé des motifs. Les propositions sans attribution ne pourront pas être prises en compte.

Format: Veuillez SVP transmettre vos propositions avec le formulaire d'amendements « Notre économie » et prendre note de l'aide-mémoire aux amendements.

Traduction : Pour des raisons de coût et de temps, les propositions des sections, des partis cantonaux, des organes habilités et des délégué-e-s au Congrès ne seront pas traduites. En outre, les propositions, recommandations et justifications du Comité directeur seront traduites.

Documents finaux : La version définitive contenant toutes les propositions du délai n°2 en vue du Congrès sera mise en ligne le **mardi 27 novembre** et constitue la base pour les discussions du Congrès sur l'avenir.

IMPORTANT ! Comme lors de l'Assemblée des délégué-e-s, aucun document ne sera distribué sur place. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez une version papier.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS 2019

1. Élection de la présidence

Élection du président

Se représente :

Christian Levrat, conseiller aux Etats (FR)

Élection de la vice-présidence

Se représentent :

Marina Carobbio, conseillère nationale (TI)

Barbara Gysi, conseillère nationale (SG)

Géraldine Savary, conseillère aux Etats (VD)

Beat Jans, conseiller national (BS)

Tamara Funicello, présidente de la JS

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

2. Élection des membres du Comité directeur

Trois membres du Comité directeur sont directement élu-e-s par le Congrès.

Se représente :

Mario Carera

Sont démissionnaires :

Filippo Rivola

Vera Ziswiler

Se présentent (voir les candidatures aux pages suivantes) :

Gabriela Suter

Andreas Burger

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

Motivations schreiben Gabriela Suter

Liebe Genossinnen und Genossen

Chères et chers camarades

Care compagne e cari compagni

Ich bin in der SP, weil ich für eine gerechte, solidarische und nachhaltige Gesellschaft einstehe. An der SP schätze ich besonders, dass die Parteibasis bestimmt, in welche Richtung politisiert wird, und die Mitglieder stark in die Entscheidungsprozesse einbezogen werden.

Seit meinem Eintritt in die SP im Jahr 2003 habe ich mich in der Partei engagiert und kenne die verschiedenen Ebenen unserer Partei bestens. Ich war Sektionspräsidentin und bin seit vier Jahren Mitglied der Geschäftsleitung meiner Kantonalpartei. Im Juni 2018 wurde ich zur Präsidentin der SP Kanton Aargau gewählt. Ich kenne die Anliegen der Sektionen und Kantonalparteien gut und bin mit den Erwartungen und Bedürfnissen unserer Mitglieder und Mandatsträger_innen vertraut.

Zwölf Jahre lang vertrat ich die SP in der Legislative der Stadt Aarau, seit 2017 bin ich als Grossrätin im Aargauer Kantonsparlament tätig. Meine politischen Schwerpunkte setze ich in den Bereichen Umwelt/Energie, Vereinbarkeit von Familie und Beruf sowie der Bildung/Chancengerechtigkeit.

Die bürgerliche Mehrheit macht seit Jahren Steuergeschenke an Vermögende, Gutverdienende und Unternehmen und baut im Gegenzug bei der Bildung, der Umwelt und im Sozialbereich ab. Unter dem Leistungsabbau leiden vor allem die sozial Schwächeren, die gesellschaftliche Solidarität geht immer mehr verloren. Diese Entwicklung verlangt nach klaren Antworten und Positionen der SP. Nur mit einer starken und sichtbaren SP kann die Schweiz sozialer und gerechter werden!

Ich bin überzeugt, dass wir die Wahlen 2019 gewinnen können. Die SP Schweiz ist im Aufschwung, unsere Basis sehr aktiv. Die Erfahrungen der letzten Wahlen haben uns in vielen Kantonen, gerade auch im Aargau, gezeigt, was möglich ist. Dank der starken Basiskampagne mit vielen persönlichen Kontakten, einer pointierten Sprache und einem klaren politischen Profil konnten wir entscheidend zulegen.

Ich bin bereit und hoch motiviert, in der Geschäftsleitung der SP Schweiz mitzuarbeiten und meine strategischen Fähigkeiten und Erfahrungen einzubringen. Über die Unterstützung meiner Kandidatur würde ich mich sehr freuen!

Solidarische Grüsse



Gabriela Suter

Lebenslauf Gabriela Suter

Gabriela Suter, 12.12.1972, lic. phil. I, Historikerin



Persönliche Daten

wohnhaft am Bollweg 4 in Aarau
in Partnerschaft lebend
2 Kinder (1999 und 2008)
von Aarau und Schafisheim AG

Berufliche Tätigkeiten

Seit 2018	stv. Geschäftsführerin eines Vereins für Kinderbetreuung
Seit 2015	Selbständige Historikerin
2005–2014	Gymnasiallehrerin für Geschichte und Staatslehre, Akzentfach Geistes- und Sozialwissenschaften sowie Projektunterricht
2002–2005	diverse Stellvertretungen an Berufsmaturitätsschulen, Kantonsschulen und Bezirksschulen
1996–1997	Deutschlehrerin für Asylsuchende in einem Durchgangszentrum
1994–2005	Mitarbeiterin in einer Buchhandlung

Aus- und Weiterbildung

2015–2017	Weiterbildung MAS Nonprofit und Public Management (FHNW), Studieninhalte u.a. - Mitarbeitendenführung & Leadership - Organisationsentwicklung/Change Management - Kommunikationsmanagement - Rechnungswesen/Finanzcontrolling
2014	Weiterbildung CAS Social Media Management und Campaigning (HWZ)
2005	Nachdiplom Höheres Lehramt Mittelschulen in Geschichte und Deutsch
1993–2004	Geschichts- und Germanistikstudium an den Universitäten Zürich und Perugia (Werkstudentin). Lizentiat in Allgemeiner Geschichte, Neuerer Deutscher Literaturwissenschaft und Deutscher Sprachwissenschaft
1988–1993	Neue Kantonsschule Aarau, Matura Typus D (neusprachliches Gymnasium) 1989: Austauschjahr in Frankreich
1979–1988	Primarschule in Staufen, Bezirksschule in Lenzburg

Politisches Engagement

seit 2018	Präsidentin SP Kanton Aargau
seit 2017	Grossrätin SP Aargau, Mitglied Kommission Umwelt, Bau, Verkehr, Energie und Raumordnung
seit 2016	Vorstandsmitglied des Vereins Aarau Mobil („Aarauer Städteinitiative“)
seit 2014	Mitglied der Geschäftsleitung der SP Kanton Aargau
seit 2010	Vorstandsmitglied des Vereins esak („Energistadt Aarau konkret“)
2013–3/2018	Vorstandsmitglied der SP Stadt Aarau, 3/2015–3/2018 Präsidentin
2006–2017	Mitglied der Museumskommission der Stadt Aarau
2006–2017	Einwohnerrätin SP Aarau, Mitglied der Sachkommission (2006–2010) der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission des Einwohnerrats (2010–2014)
2006–2013	Mitglied der Einbürgerungskommission der Stadt Aarau

Motivationsschreiben Andreas Burger

Liebe Genossinnen und Genossen,

Chères et chers camarades,

Care compagne, cari compagni

Hiermit bewerbe ich mich mit Freude um einen der durch den Parteitag frei zu wählenden Sitze in der Geschäftsleitung der SP Schweiz.

Ich bringe langjährige und vielfältige Erfahrung mit. So habe ich mich in den letzten 30 Jahren in verschiedenster Form politisch engagiert: im Schweizerischen Arbeitsverband der Jugendverbände (SAJV), in der JuSo, in der sozialdemokratischen Partei und auch bei kommunalen, kantonalen und nationalen Kampagnen. Dabei habe ich sowohl schöne Erfolge, wie auch ärgerliche Misserfolge miterlebt. Gerne würde ich diese breite Erfahrung in der Partei auf nationaler Ebene einbringen.

Meine Sicht auf die SP stammt nicht nur aus der Arbeit in verschiedenen Gremien, sondern auch aus viel Basisarbeit. Aktuell bin ich SP-Delegierter auf allen drei Organisationsebenen. Ausserdem war ich langjähriger Sektionspräsident und Mitglied verschiedenster städtischer, kantonaler und nationaler Arbeitsgruppen innerhalb der SP. Dank dieses Engagements verfüge ich über eine breite Vernetzung innerhalb der Partei. Zudem bin ich auch mit der Situation in anderen Umfeldern als meinem eigenen unmittelbaren vertraut: Als Städter bin ich in meiner GL-Funktion der SP Kanton Zürich viel im ganzen Kanton unterwegs. So habe ich immer wieder die Chancen und Herausforderungen von Stadt- und Landsektionen verschiedenster Grösse und Tradition kennen zu lernen und mich mit den Genossinnen und Genossen vor Ort darüber auszutauschen, um neue Projekte anzustossen und passende Lösungen zu finden.

Schon früh konnte ich das Privileg geniessen, im damals noch politisch breit aufgestellten, SAJV-Vorstand Erfahrungen mit dem Erlangen von Mehrheiten weit über meine eigene Partei hinaus zu gewinnen, mich mit nationaler Politik auseinander zu setzen und den Umgang mit Organen des Bundes, politischen, wie jenen der Verwaltung zu pflegen. Auch wenn das schon länger her ist, ziehe ich noch heute Nutzen aus dieser Zeit.

Gerne würde ich alle diese Erfahrung zusammen mit meiner «Aussensicht» in der SPS einbringen.

Heute ist vor allem die kantonale und städtische Ebene mein Betätigungsfeld, in dem oft nationale Rahmenbedingungen – in Politik wie Partei – eine Rolle spielen. Dieser Fakt motiviert mich zusätzlich, mein Engagement auch auf der nationalen Ebene zu vertiefen.

Ich freue mich sehr, wenn Ihr mir Euer Vertrauen schenkt und mich in die Geschäftsleitung der SPS wählt.

Mit solidarischen Grüssen

Andreas Burger

Lebenslauf Andreas Burger

Zur Person

Wohnhaft in Zürich an der Stampfenbachstrasse 32

Geboren am 12.4.1969 in Zürich

Aufgewachsen in Zürich 2, jetzt wohnhaft in Zürich 6

Übliche Schulen in Zürich

Ausbildung zum Physiklaboranten an der ETH Zürich

Jetzt beruflich tätig als Informatiker an der ETH Zürich

Lehrlingsausbildner (Informatiker)



Ein paar Angaben zur Historie

1988	Beitritt SP
1988	Beitritt JuSo
1990 - 1995	Vorstand SAJV (Dachverband der Jugendorganisationen), portiert durch die JuSo ua verantwortlich für die erste Jugendsession 1991
1990 - 2000	PV SP Kanton Zürich zunächst für JuSo, später für Bezirk Zürich
1991 - 2002	Vorstand SP Zürich 6
1994- 2002	Co-Präsidium SP Zürich 6
2006 - 2012	Vorstand SP Zürich 6
2010 - 2012	PV SP Stadt Zürich
2012-	GL SP Kanton Zürich

Und natürlich über die Jahre diverse Wahlkampfkommissionen, E-Campaigninitiativen, Gewerkschaftsarbeit, etc.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DES PRIMES

1. Situation de départ

Constatant l'immobilisme du parlement en matière de réforme du système de santé et ses attaques répétées à l'encontre des intérêts des assuré-e-s, le Comité directeur du PS Suisse a soumis une résolution à l'Assemblée des délégué-e-s de Fribourg adoptée le 24 juin 2017². Celle-ci mandate le PS Suisse d'élaborer une initiative populaire fédérale visant à limiter la charge des primes de l'assurance obligatoire des soins à 10% du revenu disponible des assuré-e-s.

Base légale fédérale en vigueur en matière de subsides des primes

En Suisse, l'assurance-maladie obligatoire (AOS) se distingue du reste des assurances sociales par le fait qu'elle n'est pas financée moyennant un prélèvement sur les salaires, mais au travers d'une prime par tête. Pour atténuer le caractère antisocial de la prime à la tête, laquelle ne tient pas compte de la capacité économique des assuré-e-s, l'on a introduit le mécanisme des réductions individuelles des primes (RIP). Les [prescriptions de la LAMal](#) en la matière sont minimales et laissent aux cantons toute liberté de fixer les paramètres pertinents donnant droit aux RIP. Ainsi, les cantons sont tenus d'accorder « une réduction de primes aux assuré-e-s de condition économique modeste ». La seule obligation actuelle consiste dans la réduction pour moitié au moins des primes des enfants et des jeunes adultes en formation des bas et moyens revenus (80% pour les enfants à partir de 2019).

Les RIP sont cofinancées au travers de l'impôt par la Confédération et les cantons. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons en 2008 et en vertu de l'art. 66, al. 2 LAMal, la contribution de la Confédération aux RIP doit correspondre à 7,5% des coûts bruts de l'AOS. D'une manière générale, la part fédérale est répartie entre les cantons selon la population résidente, et non selon les besoins.

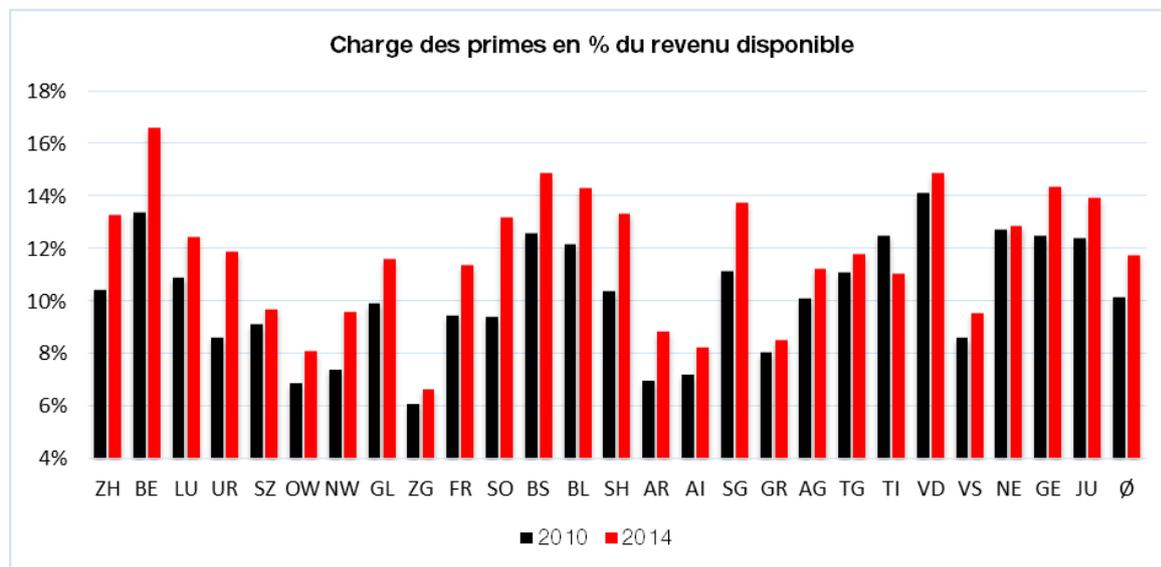
Faits et chiffres : la charge des primes augmente

A l'origine, le Conseil fédéral visait à titre d'objectif social une charge maximale ne dépassant pas les 8% du revenu imposable³. Force est de constater que cet objectif n'a jamais été vraiment atteint et que les cantons s'en éloignent toujours plus, comme on le démontrera ci-après. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) effectue un monitoring quadriennal mesurant le poids des primes sur le budget des ménages. Le dernier date de 2016 et fait état d'une augmentation de la charge moyenne pesant sur le revenu dispo-

² Résolution du PS Suisse, « Mandat pour un travail préparatoire en vue d'une initiative sur les primes. Limiter le poids des primes de l'assurance-maladie », Assemblée des Délégué-e-s du PS Suisse, Fribourg, 24.06.2017 : https://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/internet_pramieninitiative_f_0.pdf.

³ Cf. 91.071 Message du Conseil fédéral concernant la révision de l'assurance-maladie du 06.11.1991, in : Feuille fédérale, année 1992, volume 1, cahier 03, 28.01.1992, Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées, p. 206.

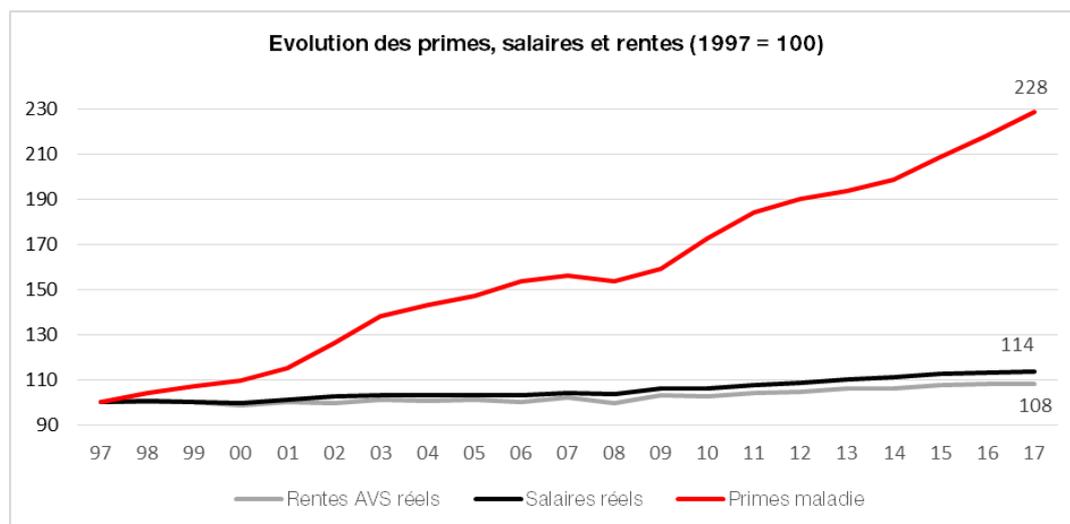
nible des ménages modèles de 10 à 12% après la réduction des primes entre 2010 et 2014⁴. Les différences cantonales sont fortes. A l'époque, le canton de Berne affichait une charge moyenne de 17%, alors que celui de Zoug se situait à 7%. L'on peut raisonnablement partir de l'idée que la charge a en moyenne augmenté vu que les primes ont continué de croître tandis que les dépenses globales pour les réductions individuelles de primes ont stagné.



Graphique 1 Monitorin 2014 de l'OFSP

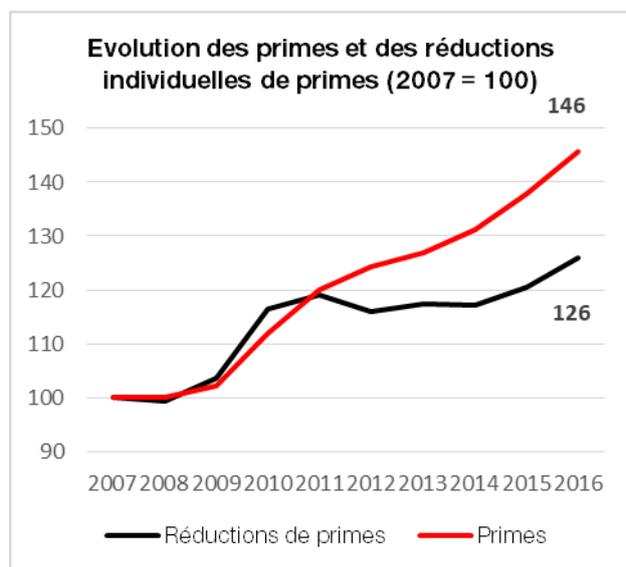
Il convient de mettre en relation ces chiffres avec l'évolution des primes et celle des dépenses au titre des réductions individuelles de primes (RIP). Depuis l'introduction de l'assurance obligatoire des soins (AOS), les primes ont véritablement explosé. Pour illustrer la situation, l'on peut comparer l'évolution des primes à celle des salaires ou des rentes AVS. Le graphique 2 représente l'index des primes, des salaires et des rentes. Alors que les primes ont plus que doublé depuis l'introduction de la LAMal en 1997, les salaires et les rentes n'ont que faiblement progressé.

Graphique 2 Statistique de l'AOS 2016, chiffres USS

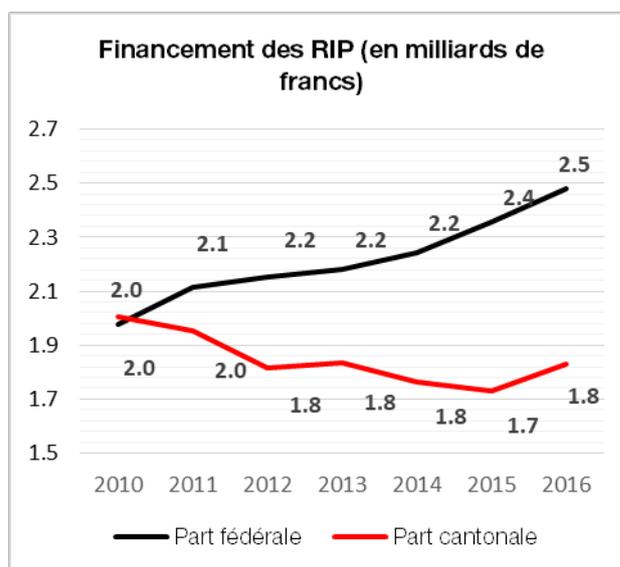


⁴ Cf. „Wirksamkeit der Prämienverbilligung – Monitoring 2014“, Schlussbericht zuhanden des Bundesamtes für Gesundheit (BAG), Décembre 2015. A noter que le monitoring définit le revenu disponible comme le revenu net déduit des impôts.

En ce qui concerne les RIP, l'on constate que les dépenses sont en retrait. Depuis 2011, leur évolution ne suit plus celle des primes (graphique 3). Les RIP affichent un retard de 20% par rapport aux primes. Dans l'ensemble, les cantons ont tendance à se désengager du financement des RIP, tandis que la Confédération assume une charge toujours plus importante en raison du droit en vigueur et de l'augmentation constante des primes-maladie (graphique 4). A l'heure actuelle, la Confédération prend en charge 57,5% du budget global alloué aux RIP, lequel s'élève à 4,3 milliards de francs.

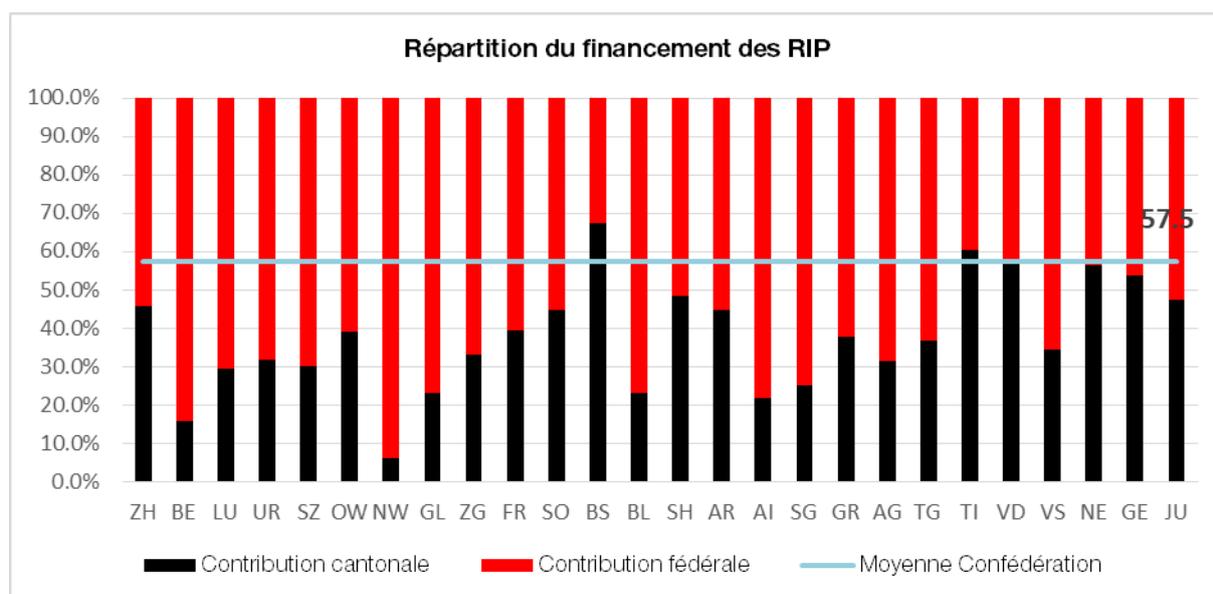


Graphique 3 Statistique de l'AOS 2016



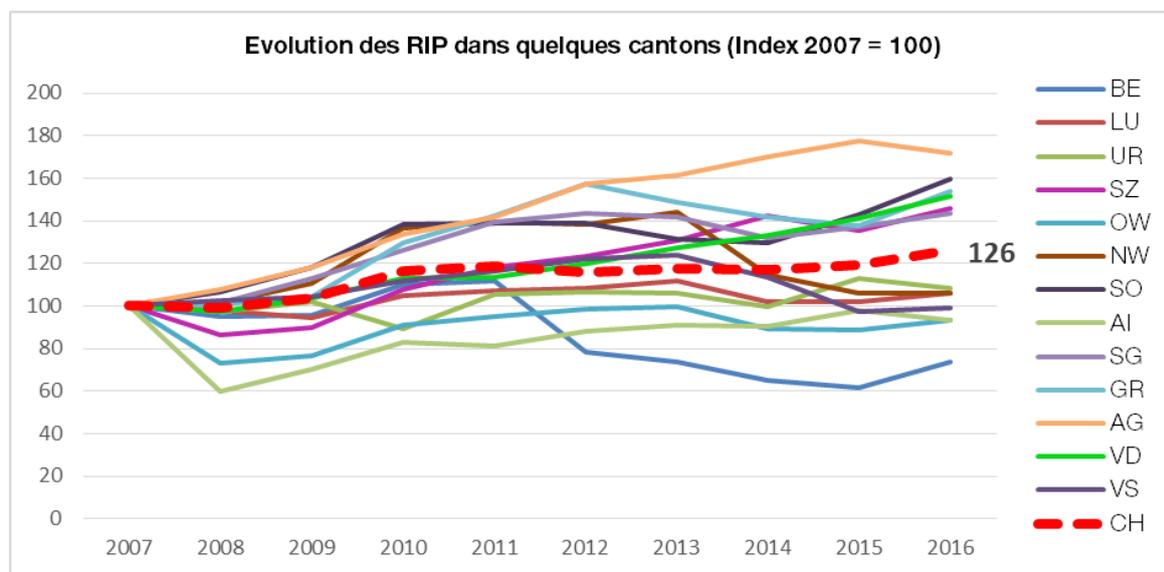
Graphique 3 Statistique de l'AOS 2016

A l'intérieur des cantons, l'on fait le constat de différences extrêmement fortes en ce qui concerne la part des RIP financée par les cantons (graphique 5). Seuls cinq cantons (BS, TI, NE, VD, NE et GE) affichent une part de financement plus élevée que celle de la Confédération.



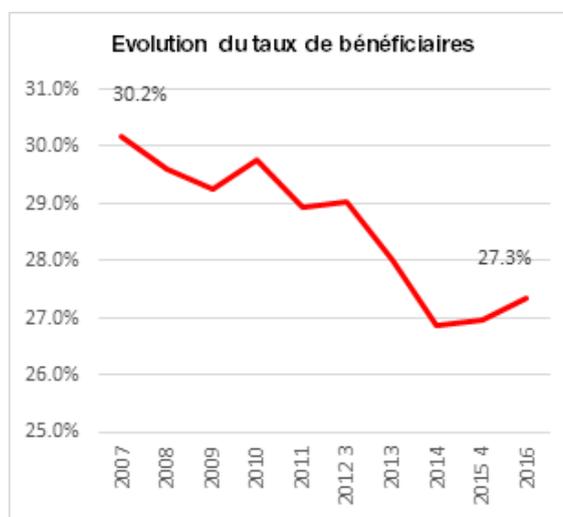
Graphique 5 Statistique de l'AOS 2016

Ces différences se reflètent également dans l'évolution des dépenses cantonales (graphique 6). Tandis que quelques cantons se situent (largement) au-dessus de la moyenne nationale⁵, la plupart des cantons n'ont pas connu la même évolution et sont au-dessous de ladite moyenne⁶. Pis encore, certains cantons ont réduit leurs dépenses par rapport à 2007⁷. Au demeurant, la part fédérale fixée à 7,5% des coûts bruts de l'AOS/OKP est tout autant soumise aux pressions de la droite afin de la réduire et de décharger les finances de la Confédération.



Graphique 6 Statistique de l'AOS 2016

Le fait que les dépenses allouées aux RIP n'ont pas suivi le rythme de croissance des primes s'est répercuté sur la baisse constante depuis 2007 du taux de bénéficiaires (nombre d'assuré-e-s percevant des RIP rapporté à la population d'assuré-e-s totale, graphique 7). Le nombre absolu de bénéficiaires est resté plus ou moins stable à un peu plus de 2,2 millions d'assuré-e-s. Bien sûr, le paysage se présente différemment d'un canton à l'autre. Hormis dans quatre cantons (ZH, GR, VD et NE), le taux de bénéficiaires a reculé partout entre 2007 et 2016. A ce niveau, les baisses les plus massives ont eu lieu dans les cantons de Suisse centrale.



Graphique 7 Statistique de l'AOS 2016

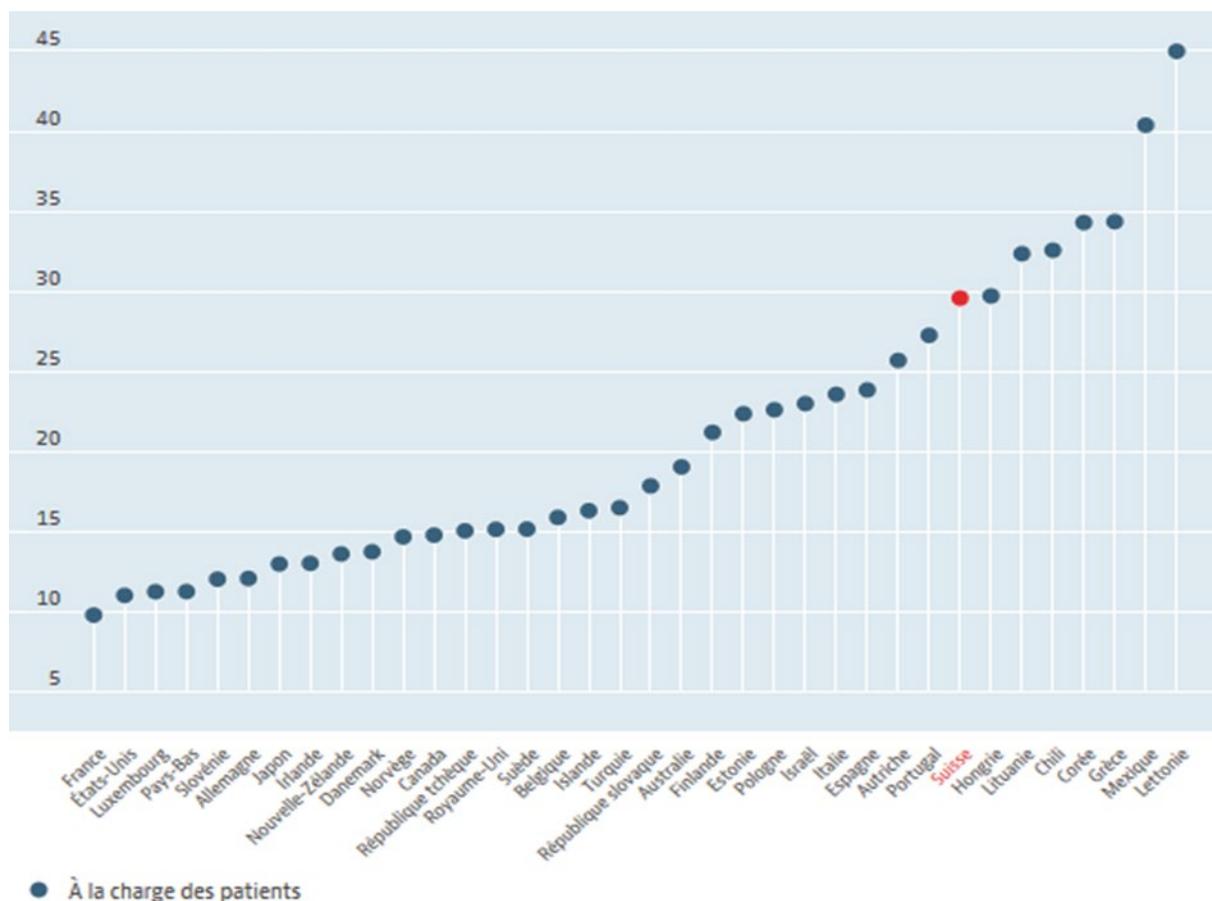
⁵ ZH, SZ, ZG, SO, SH, SG, GR, AG, TI, VD.

⁶ BE, LU, UR, OW, NW, GL, FR, BS, BL, AR, AI, TG, VS, GE, JU. NE se situe exactement au niveau de la moyenne nationale.

⁷ BE, OW, AI, VS. S'agissant de BE, la réduction de primes à l'intention des bénéficiaires de PC et de l'aide sociale n'est plus comptabilisée avec le reste des réductions de primes ordinaires depuis 2012, ce qui rend la comparabilité des données difficiles.

A Obwald et Nidwald, le nombre de bénéficiaires a diminué de près de moitié. Lucerne est passé de près de 150'000 à un peu moins de 100'000 assuré-e-s au bénéfice de RIP sur cette même période.

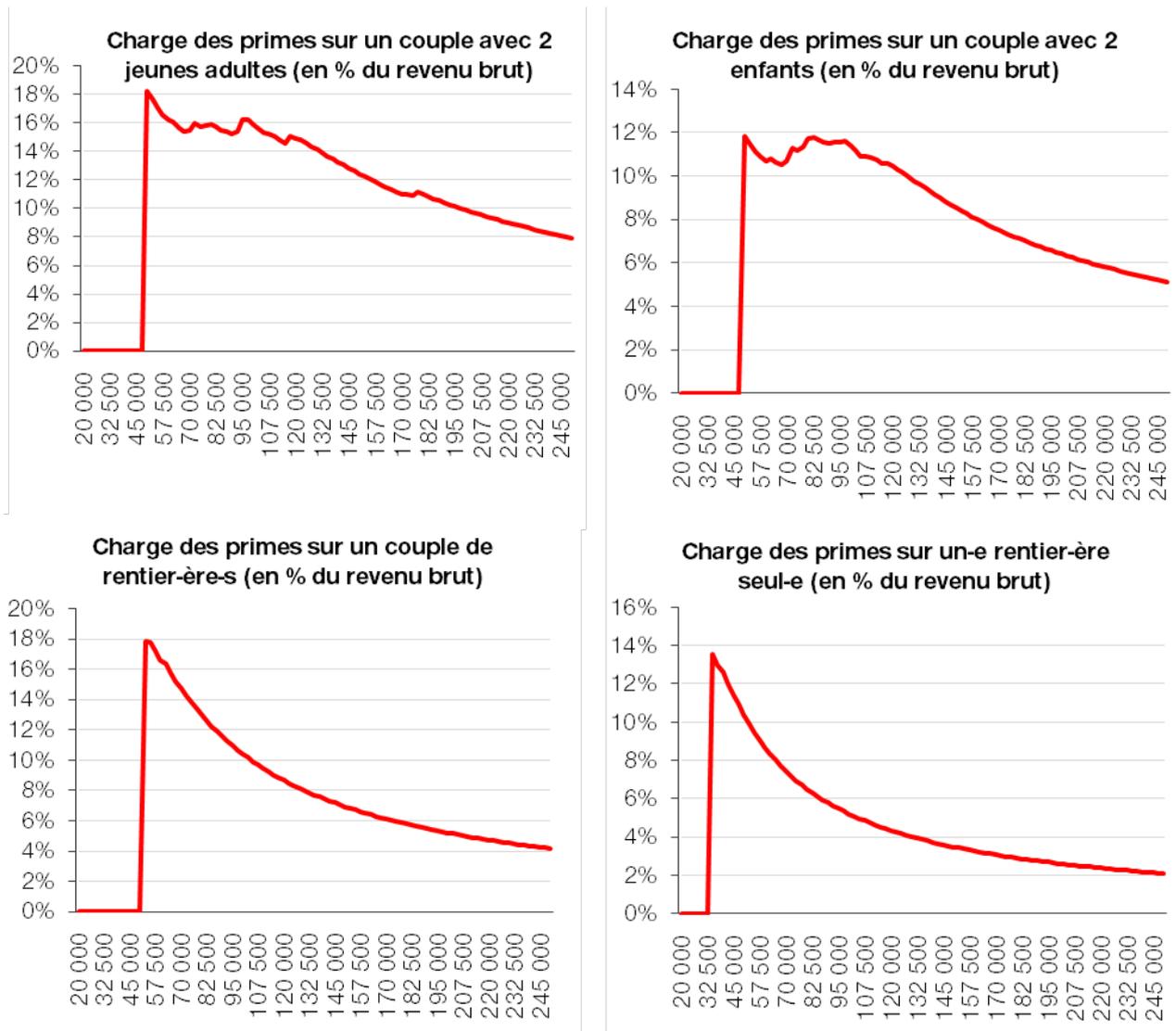
Pour conclure cette partie analytique, relevons un dernier chiffre : celui de la participation des assuré-e-s aux dépenses de la santé. Sur le plan européen, la Suisse caracole pratiquement en tête des pays présentant la part la plus élevée des dépenses à charge des patient-e-s (« out-of-pocket »). Ainsi les assuré-e-s suisses assument actuellement un peu plus de 29,6% des coûts totaux de la santé. C’est davantage que les pays alentour : en France, ce taux s’élève à 9,8%, en Allemagne à 12%, en Autriche à 25,7% et en Italie à 23,6%⁸. Les pouvoirs publics suisses devraient raisonnablement être en mesure de faire un plus grand effort.



Graphique 8 OCDE (2018), Dépenses de santé

Le démantèlement au niveau des RIP s’est traduit par une augmentation générale de la charge des primes pesant sur les ménages suisses. A revenu égal, la charge nette pesant sur une famille avec deux enfants varie entre 4 et 18% du revenu brut. Les graphiques ci-dessous représentent la charge moyenne des primes pesant sur différentes configurations de ménages après réductions individuelles de primes au niveau national. Chez les retraité-e-s, la situation est dramatique.

⁸ OCDE (2018), Dépenses de santé (indicateur). doi: 10.1787/1ae0af3d-fr (Consulté le 09 août 2018).



Graphique 9 Calculs USS (2018)

Il va de soi que ces moyennes nationales ne sont pas représentatives de la situation dans les cantons. Ainsi, les bas et moyens revenus subissent des charges parfois nettement plus élevées que ce qui est présenté ici. Parfois, les bas revenus ne sont pas suffisamment déchargés. Il s'agit principalement des familles avec deux enfants, en particulier les ménages avec un ou plusieurs jeunes adultes (en formation), qui doivent payer le plein prix. Les retraité-e-s AVS, dont les rentes ne cessent de se dégrader par rapport à l'évolution des salaires, profiteront aussi pleinement de la mesure. L'initiative pour alléger les ménages du poids des primes devraient ainsi mieux protéger les bas revenus face aux augmentations futures des primes, tandis que les bas à moyens revenus bénéficieront d'un meilleur soutien.

Initiatives populaires cantonales

VD

Le PS vaudois a lancé en avril 2009 une initiative populaire « Pour un rabais d'impôt qui protège les assuré-e-s plutôt que les actionnaires ». Toutes les personnes qui paient des primes supérieures à 10% de leur budget doivent recevoir un rabais d'impôt. Cette mesure doit être financée en supprimant le privilège fiscal accordé aux actionnaires qui ne paient des impôts que sur 60-70% de leurs revenus. Cela devrait rétablir l'égalité de traitement entre les personnes « normales » et les actionnaires. L'initiative avait été déclarée nulle par le Grand Conseil, mais sa demande, à savoir le plafonnement à 10%, a été intégrée dans le cadre de la RIE vaudoise, qui, elle, a été acceptée en février 2017. La nouvelle réglementation entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.

AG

Le PS a lancé le 1^{er} mai 2015 une initiative "Bezahlbare Krankenkassenprämien für alle". Elle demandait que les ménages ne déboursent pas plus de 10% de leur revenu pour les primes de l'assurance-maladie. D'autre part, le texte exigeait que le canton paie au moins 80% de la contribution de la Confédération versée à l'Argovie au titre des réductions individuelles de primes. Enfin, le texte prévoyait également que certaines déductions fiscales n'ayant aucune influence sur les conditions économiques des personnes ne soient plus prises en compte dans le revenu déterminant. Enfin, les primes devaient être calculées selon le revenu. L'initiative a été rejetée par 65,95% des voix le 21 mai 2017.

BL

Le 9 mai 2017, le PS a lancé une initiative populaire demandant que les ménages ne déboursent pas plus de 10% de leur revenu pour les primes. L'initiative a pu être déposée une semaine plus tard avec 5'463 signatures. Le gouvernement a recommandé le NON à l'initiative le 11 janvier 2018. La votation aura lieu le 25 novembre 2018.

Cf. <http://www.praemien-initiative.ch/>

GE

Le PS a lancé une initiative « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage ! », qui a été déposée le 19 mars 2018 avec 6'788 signatures.

Cf. <http://www.ps-ge.ch/in-10pourcent/>

LU

Fin 2017, le PS a lancé une initiative « Sichere Prämienverbilligung – Abbau verhindern », laquelle poursuit le but de reprendre les barèmes de 2016 comme base pour le calcul des RIP/IPV. Le nombre requis de signatures (4'000) a été récolté en un mois. L'initiative a été déposée le 2 février 2018 avec 5'640 signatures.

Cf. <https://www.sp-luzern.ch/de/praemienverbilligung>

Autres initiatives et référendums

Dans le canton de Berne, un référendum avait été lancé contre des coupes massives dans les réductions de primes. Le PS avait gagné le référendum par 54,4 et 63,5% des voix. En parallèle, une initiative « Oui à un système éprouvé de réduction des primes – pour les familles et la classe moyenne » a été lancée et déposée en novembre 2015. L'initiative a été retirée en octobre 2016. A partir du 1^{er} juillet 2016, le canton de Berne avait réintroduit l'ancien système de réductions individuelles des primes. Dans certains cas, il se montrait même plus généreux qu'auparavant. Tout cela grâce à la pression de l'initiative et du référendum remporté en février 2016. En 2018, le canton de Berne a modifié au niveau de l'ordonnance ses paramètres de calcul conduisant à de nouvelles économies. Actuellement, le gouvernement planifie un nouveau plan d'économies.

Le PS de Bâle-Ville avait lancé une initiative „Für bezahlbare Krankenkassen-Prämien für Basel-Stadt!“. Après l'adoption d'un texte par le Grand Conseil qui remplit en partie les revendications de l'initiative (10.12.2014), l'initiative a été retirée.

A Soleure, le PS a gagné un référendum contre des coupes drastiques dans les RIP par 53% des voix le 8 mars 2015. A Schaffhouse, le PS a gagné un référendum le 12 avril 2015 contre des mesures d'économies dans le domaine. Auparavant, il avait gagné en 2012 le vote sur son initiative « Für bezahlbare Krankenkassenprämien » par 53,3% des voix.

Saint-Gall a voté le 15 novembre 2015 sur une initiative populaire « Bezahlbare Krankenkassenprämien für alle ». L'initiative, qui aurait conduit à une augmentation massive des moyens financiers, a été rejetée par 63% des voix.

2. Objectifs

L'initiative poursuit plusieurs objectifs sur les plans matériel, social et politique :

- **Limitation de la charge des primes à 10% du revenu disponible** : d'une part, il faut enfin doter la LAMal d'un objectif social, d'autre part le mécanisme proposé doit *in fine* conduire à un financement plus juste de l'assurance-maladie obligatoire.
- **Harmonisation du système des RIP** : le système se distingue actuellement par ses 26 régimes cantonaux, ce qui n'est pas acceptable pour une assurance sociale nationale. De fait, les cantons ont toute liberté pour ajuster certains paramètres et adapter ainsi leurs dépenses. D'un point de vue socio-politique, il n'est pas tolérable que l'assurance-maladie dysfonctionne en raison des pratiques différentes adoptées par les cantons et des économies qui résultent de ces ajustements. Afin de renforcer l'égalité de traitement entre les assuré-e-s et les cantons, il sied de fixer des règles plus précises et solides au niveau fédéral.
- **Augmentation des moyens alloués aux RIP** : les dépenses au titre des subsides pour les primes de l'assurance-maladie ne suivent plus le même rythme que les primes. Tandis que la contribution de la Confédération ne cesse d'augmenter au fil de la croissance des coûts de l'AOS, les cantons ont tendance à réduire leurs dépenses. Cela a conduit, ces dernières années, à une réduction du nombre de béné-

ficiaires dans de nombreux cantons, ce qui est insensé au vu de l'augmentation soutenue des primes. Partant, l'assurance-maladie de base peine de plus en plus à remplir ses objectifs car la problématique du renoncement aux soins pour des raisons financières se voit renforcée. L'initiative devrait engendrer une extension des dépenses prévues pour les RIP et ainsi mieux garantir l'accès aux soins de base à toute la population.

- **Mise en place d'une clé de répartition du financement des RIP** : la part du financement fédéral des RIP ne cesse de croître par rapport à la part assumée par les cantons. Or, de grandes différences existent entre les cantons. Certains cantons vont jusqu'à laisser la Confédération subventionner leur système de subsides en ne participant que très peu à l'effort financier. Il y a lieu de fixer une répartition équitable du financement des RIP/IPV entre les cantons et la Confédération. Désormais, la Confédération devrait prendre en charge les deux tiers des coûts occasionnés par les RIP et les cantons n'assumeraient plus que le tiers restant. Ainsi, la répartition de la Confédération ne sera plus orientée sur le nombre de résident-e-s, mais sur les besoins.
- **Désenchevêtrement entre les RIP et les PC ainsi que l'aide sociale** : les cantons utilisent une part toujours plus importante de la contribution fédérale pour financer les réductions de primes des bénéficiaires de PC ou de l'aide sociale. Ce n'est à priori pas négatif. Toutefois, en parallèle, les cantons réduisent les budgets, voire suppriment le droit à des RIP de personnes et familles pour qui un soutien serait bienvenu. L'initiative doit remédier à cette lacune et subvenir aux besoins de ces personnes et familles.
- **Débat sur le financement du système de santé** : l'initiative représente une occasion pour mener un débat sur la politique de répartition. Si l'on examine l'évolution des coûts de la santé en relation avec le PIB depuis le début des années 2000, l'on constatera que le rapport est resté plutôt stable autour des 11%. En revanche, le financement du système de santé suisse se distingue par une certaine injustice sociale. Les riches paient, au niveau européen, des primes relativement basses pour un accès à des soins de grande qualité. Les plus pauvres sont généralement plutôt bien déchargés grâce au système de RIP, tandis que les revenus bas à moyens paient le prix plein en l'absence de soutien financier de la part de la main publique. L'initiative permettra de mettre en lumière cette contradiction.

3. Modèle et conséquences sociales et financières

Modèle préconisé par le PS

Les lignes qui suivent expliquent les grandeurs à déterminer (revenu déterminant, prime de référence, limite supérieure du droit) et présentent une variante de réduction et les coûts estimés correspondants. Relevons ici que le texte ne dit rien

Fixation du revenu déterminant

La notion de « revenu disponible » doit être précisée. Dans la plupart des cas, tous les revenus d'un ménage (salaires, revenus du capital, prestations sociales, transferts à d'autres ménages, etc.) sont additionnés pour le calcul. En sont déduits les prélèvements/taxes obligatoires (cotisations de sécurité sociale, impôts, primes d'assurance-maladie) et les dépenses transférées à d'autres ménages (par exemple pension alimentaire)⁹. Cette définition relativement large n'a toutefois pas de sens en tant que base, notamment parce qu'elle inclut déjà les primes d'assurance-maladie et les réductions de primes. De plus, la prise en compte des impôts n'a pas de sens.

Le PS propose que les revenus imposables soient définis comme revenu déterminant, car ils sont déjà clairement définis dans la législation fiscale. Les revenus imposables sont l'ensemble des revenus qui doivent être indiqués dans la déclaration fiscale – par exemple : le salaire net, les intérêts, les revenus locatifs, etc.¹⁰

Si les revenus imposables servent de base, il faut prévoir en sus des déductions sociales pour les enfants et, en particulier, pour les personnes élevant seules leur progéniture, faute de quoi leur situation serait pire que dans le système actuel. Dans les calculs, nous prévoyons à ce propos au moins CHF 7'000.– par enfant et par jeune adulte et CHF 3'500.– supplémentaires pour les parents isolés – ces montants peuvent toutefois aussi être choisis différemment. D'autres déductions sociales pourraient être définies par le législateur.

Nous proposons également qu'en plus des revenus imposables, une partie de la fortune soit prise en compte dans la fixation du revenu déterminant, afin d'éviter que les ménages à faible revenu mais très riches n'aient droit à des réductions de primes. Proposition : un cinquième de la fortune net¹¹.

Globalement, nous arrivons ainsi aux revenus déterminants suivants : revenu imposable, moins les déductions sociales pour enfants et parents isolés, plus 1/5 de l'actif net

Prime de référence

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) calcule une prime standard pour chaque catégorie d'âge et chaque région de primes. Celle-ci correspond à la moyenne des primes du modèle standard, pondérée par le nombre de personnes assurées par assureur. Le modèle standard est le modèle d'assurance normal sans choix limité de médecin (modèle médecin de famille, HMO, etc.) et avec la franchise ordinaire (adultes, jeunes adultes, etc.) : 300.– ; enfants : 0.–). La Confédération utilise également cette prime comme référence pour les réductions de primes pour les bénéficiaires de prestations complémentaires.

Le PS propose d'utiliser aussi cette grandeur comme prime de référence pour l'initiative.

⁹ Voir par exemple la définition pour l'enquête sur le budget des ménages de l'OFS :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-consommation-et-fortune/budget-des-menages.html>

¹⁰ Dans le texte de l'initiative, il faut éventuellement laisser ouverte la possibilité que la Confédération puisse prévoir certaines déductions, telles que les cotisations d'entretien versées. N'est pas claire non plus la question de savoir comment traiter les travailleurs indépendants et les revenus immobiliers.

¹¹ La fortune n'a pas été prise en compte dans les calculs ci-après, car les ménages à faible revenu n'ont généralement aucune fortune ou ont seulement une fortune insignifiante. En outre, il n'existe pas suffisamment de données détaillées pour combiner la répartition du revenu et de la fortune. Les coûts ont tendance à être surestimés en raison de cette simplification.

Limite supérieure du droit

Outre le revenu déterminant et la prime de référence, le PS recommande de fixer une limite supérieure pour le droit aux prestations. Si le revenu déterminant est supérieur à cette limite, il n'y a plus de droit à une réduction de prime, même si la charge des primes est supérieure à 10% du revenu déterminant.

Comme limite supérieure possible, le PS propose le gain assuré maximal de l'assurance-accidents obligatoire (LAA), qui est actuellement de CHF 148'200.– par an. Le Conseil fédéral ajuste régulièrement ce montant pour qu'au moins 92%, mais pas plus de 96%, des personnes assurées le soient pour l'intégralité de leur salaire. Étant donné que la réduction de prime est chaque fois calculée par ménage et non par personne, environ 80% de tous les ménages sont au-dessous de cette limite (HABE 2014). Pour la plupart des ménages, cependant, le droit à une réduction de(s) prime(s) sur la base de la limite de 10% cesse déjà en cas de revenu inférieur (pour les personnes seules à environ CHF 57'000.– de salaire brut ou à CHF 50'000.– de revenu déterminant).

Calcul de la réduction de(s) prime(s) pour l'initiative 10%.

La réduction de primes est toujours calculée de la même manière, indépendamment de la définition des paramètres mentionnés ci-dessus :

La franchise, c'est-à-dire la partie de la prime que le ménage doit payer lui-même, est de 10% du revenu déterminant. La réduction de primes est la différence entre la prime de référence et la franchise du ménage. En outre, les réductions de primes ne sont accordées qu'aux ménages dont le revenu déterminant est inférieur à la limite supérieure.

Estimation du coût pour l'initiative 10%

	Revenu déterminant	Plafond (limite supérieure)	Coûts supplémentaires en milliards
Modèle d'initiative	Revenus imposables moins déductions sociales (+1/5 de la fortune nette)	Salaire LAA maximal	3,2 – 4,0

L'USS a estimé sur mandat du PS les coûts supplémentaires pour la variante décrite ci-dessus. Principaux commentaires sur l'estimation :

- Les chiffres indiquent les coûts supplémentaires de l'initiative par rapport aux lois actuelles et aux primes d'assurance-maladie calculées en 2016. Depuis lors, certains cantons ont modifié leur système et les primes ont de nouveau augmenté.
- Les estimations sont sujettes à de nombreuses incertitudes et hypothèses, c'est pourquoi nous fournissons une estimation inférieure et supérieure.
- Les coûts sont répartis très diversement entre les cantons. Nous ne pouvons pas faire une estimation des coûts par canton, mais il est clair que les cantons avec des primes élevées et de nombreux ménages à faible revenu ont des coûts supplémentaires nettement plus élevés que les cantons avec des primes faibles.

En clair, cela signifie que les dépenses totales au titre des RIP/IPV s'élèveraient entre 7,5 et 8,3 milliards de francs. La Confédération devrait désormais prendre en charge entre 5 et 5,5 milliards des dépenses totales, tandis qu'entre 2,5 et env. 2,8 milliards de francs seraient à charge des cantons.

Exemple de calcul selon le modèle du PS

Pour un couple avec deux enfants, moyenne suisse

Revenus imposables			69'400 Fr.
(Correspond à un salaire brut d'environ 80'000)			
Fortune nette	10'000 + 1/5	→	+2'000 Fr.
Déductions sociales par enfant	7'000 2x	→	-14'000 Fr.
Revenu déterminant			57'400 Fr.
Prime de référence			12'800 Fr.
Quote-part (charge nette)	10% x revenu déterminant	→	- 5'740 Fr.
Réduction de prime			7'400 Fr.
Charge nette en % du salaire brut			7.2 %
Charge nette en % du revenu déterminant			10.0 %

Initiative populaire fédérale « 10% du revenu d'un ménage pour les primes d'assurance-maladie, c'est assez » (Initiative d'allègement des primes)

Dispositions constitutionnelles actuelles

Art. 117 Assurance-maladie et assurance-accidents

1 La Confédération légifère sur l'assurance-maladie et sur l'assurance-accidents.

2 Elle peut déclarer l'assurance-maladie et l'assurance-accidents obligatoires, de manière générale ou pour certaines catégories de personnes.

Texte pour l'initiative populaire fédérale « 10% du revenu d'un ménage pour les primes d'assurance-maladie, c'est assez » (Initiative d'allègement des primes)

(Cette traduction n'est pas officielle et des modifications demeurent réservées)

Art. 117 Cst.

(Alinéa 3 nouveau) Les assurés de l'assurance-maladie ont droit à une réduction de primes. Les primes à charge des assurés s'élèvent au plus à 10 pour-cent du revenu disponible. La réduction de primes est financée à raison de deux tiers par la Confédération et le reste du montant est assumé par les cantons.

Disposition transitoire

Si les dispositions d'exécution de l'art. 117, al. 3, ne sont pas entrées en vigueur trois ans après son acceptation par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral, à cette échéance, les édicte provisoirement par voie d'ordonnance. Jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions d'exécution, les dispositions cantonales plus favorables demeurent applicables.

Notes explicatives

Généralités

Le droit à une réduction du coût des primes d'assurance-maladie devrait être fixé au niveau constitutionnel. D'un point de vue systémique – ainsi que d'un point de vue matériel –, il est clair que le règlement en question doit être inclus dans l'art. 117 Cst. Cette disposition régit l'assurance-maladie et accidents et contient déjà, dans l'alinéa 2 de la version actuelle, une définition du contenu de ces deux catégories d'assurance. La disposition de l'art. 117 peut sans autre être complétée par d'autres alinéas qui réglementent la réduction des primes.

Pour réglementer la réduction des primes, deux nouveaux alinéas doivent être inclus dans l'art. 117 Cst. : l'al. 3 règle la structure de la réduction des primes ainsi que le financement.

Alinéa 3

L'alinéa 3 fixe le principe et la structure de la réduction des primes. Il introduit le principe selon lequel l'assurance-maladie donne droit à une réduction des primes. S'ensuit la détermination de l'importance de la réduction (référence à 10% du revenu concerné).

En ce qui concerne les différentes phrases de l'alinéa 3, il convient de noter ce qui suit :

Phrase 1 : la phrase 1 énonce le principe général de la réduction des primes. Il ne s'agit pas forcément de tenir compte des primes effectivement versées par les intéressé-e-s, mais de permettre au législateur de fixer une prime de référence. Il appartient au législateur de préciser la définition et le montant de toute prime de référence. Il doit s'agir d'une prime moyenne ou d'une prime indicative.

Phrase 2 : la phrase 2 contient le principe de structure déterminant. Selon ce principe, les assuré-e-s doivent payer les primes jusqu'à un maximum de 10% de leur revenu disponible avec leurs propres ressources financières. Il s'agit d'une limite maximale. Il appartient à la législation d'abaisser la part supportée par les assurés eux-mêmes. La phrase 2 fait référence – pour l'instant sans description plus précise – au revenu disponible, ce qui indique clairement que ce revenu doit être défini plus précisément.

La phrase 3 : elle porte sur le financement de la réduction des primes. Il s'agit d'un financement conjoint par la Confédération et les différents cantons. La Confédération assume une plus grande part que les cantons.

Disposition transitoire

La disposition transitoire garantit que l'initiative populaire sera transposée dans la législation dans un certain délai après son adoption par votation (peuple et cantons). Une période de trois ans doit être considérée comme suffisante à cet égard.

Cette disposition transitoire doit être distinguée de la disposition transitoire supplémentaire prévue pour l'entrée en vigueur de la réglementation législative. Cette disposition transitoire est régie par la loi elle-même. Il appartient au législateur de déterminer la période transitoire applicable.

Proposition du Comité directeur¹² : soutien au lancement de l'initiative.

¹² Selon les statuts, art. 16, al. 5, cette requête a besoin d'une majorité de deux tiers des votant-e-s.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : MOT D'ORDRE POUR LES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 10 FÉVRIER 2019

Initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »

Contexte

L'extension de la surface d'habitat (zone de peuplement), la perte de terrain agricole (terres cultivables) et la baisse de la qualité du milieu bâti mettent à rude épreuve la qualité de vie, la nature, le paysage et l'attrait du pays en tant que pôle économique et destination touristique. Diverses initiatives populaires ont montré que le mitage (l'étalement urbain) était perçu comme problématique par la majorité de la population (par exemple : adoption par voie de référendum de la loi sur l'aménagement du territoire, acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires [« Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires »], initiative zurichoise concernant les terres cultivables [« Kulturlandinitiative »] ou amendement constitutionnel dans le canton de Thurgovie).

Lors du vote final, le Conseil national a rejeté l'initiative par 143 voix contre 37 et 18 abstentions. Le groupe socialiste a soutenu l'initiative par 25 voix contre 1 et 16 abstentions. Le Conseil des États a rejeté l'initiative par 34 voix contre 3 et 7 abstentions.

Appréciation de l'initiative

Selon l'article 75 Cst., la *Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire. Celui-ci incombe aux cantons et sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire. La Confédération encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux.* La révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 1), entrée en vigueur en 2014, vise à limiter le mitage et à protéger les terres cultivables. Le principe de la séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire, l'obligation d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur et la nécessité de créer un milieu bâti compact ont été adoptés. Les principes régissant l'aménagement ont été complétés de telle façon qu'il reste suffisamment de terres cultivables. Les réserves excessives de zones à bâtir doivent être réduites. La LAT 1 renforce également les plans directeurs cantonaux. Les nouveaux classements en zone à bâtir ne sont autorisés que si les réserves internes d'utilisation sont mobilisées, si aucune terre cultivée n'est morcelée (fragmentée), si la disponibilité des terres classées en zone à bâtir est assurée et si le plan directeur est appliqué.

L'initiative contre le mitage, lancée par les Jeunes Verts, vise à compléter l'article 75 Cst. par les quatre alinéas suivants :

- Selon l'al. 4, *la Confédération, les cantons et les communes veillent à créer un environnement favorable [des conditions-cadres favorables] à des formes d'habitat et*

de travail durables dans des structures de petite taille se caractérisant par [...] de courts trajets [...].

- Selon l'al. 5, ils *œuvrent à un développement du milieu bâti vers l'intérieur, qui s'accorde avec une qualité de vie élevée et des dispositions de protection particulières.*
- Selon l'al. 6, *la création de nouvelles zones à bâtir n'est admise que si une autre surface non imperméabilisée d'une taille au moins équivalente et d'une valeur de rendement agricole potentielle comparable a été déclassée de la zone à bâtir.* Le gel de la superficie totale des zones à bâtir associé à cet alinéa est l'un des points les plus controversés du projet.
- Afin d'éviter que l'al. 6 ne soit contourné par une déviation vers la zone non constructible, l'al. 7 précise les structures (constructions et installations) autorisées en dehors des zones à bâtir. [...], *Seules les constructions et les installations qui sont destinées à l'agriculture dépendante du sol et dont l'emplacement est imposé par leur destination, ainsi que les constructions d'intérêt public dont l'emplacement est imposé par leur destination, peuvent être autorisées.* Le principe de l'agriculture productrice dépendante du sol est plus strict que le droit en vigueur.

L'accent mis par l'initiative sur un développement de grande qualité du milieu bâti (urbanisation) vers l'intérieur est positif. Le gel exigé des zones à bâtir a des effets d'une grande portée. Les nombreuses abstentions au sein du groupe PS du Conseil national sont dues à la crainte que le projet de loi n'entrave la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, partie 1. Des raisons de politique démocratique ont également conduit à une certaine frilosité : l'initiative pour le paysage (« De l'espace pour l'homme et la nature ») prévoyait déjà un moratoire sur de nouveaux classements en zone à bâtir. Cette initiative a cependant été retirée au profit de la LAT 1. Malgré ces objections a prévalu l'avis selon lequel des mesures efficaces contre l'étalement urbain sont nécessaires.

Lors du prochain débat sur la deuxième étape de la révision de la LAT, qui porte sur les dispositions relatives à la construction en dehors des zones à bâtir (LAT 2), le PS recommandera également un aménagement du territoire efficace, en soutenant notamment le principe de la séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire et la protection des terres cultivées.

Proposition du Comité directeur : Recommandation de vote : OUI

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS ET RÉSOLUTIONS

A-1 DES FEMMES* SOCIALISTES SUISSES : SOUTENIR LA GREVE DES FEMMES

Proposition

Le PS Suisse soutient la Grève des femmes* du 14 juin 2019, entend être représenté dans les comités de grève de tous les cantons et participer activement aux actions du 14 juin.

Justification

Nous, les femmes*, sommes en colère. En colère contre les inégalités, en colère contre l'indifférence et en colère contre la politique qui n'avance pas en notre faveur : nous sommes encore massivement sous-représentées là où les décisions sont prises, nous accomplissons encore une grande partie du travail de *care*, nous recevons encore en moyenne des pensions inférieures de 40% à celles des hommes et les « professions typiquement féminines » comme les soins infirmiers sont encore bien moins payées que les « professions typiquement masculines ». Malgré l'engagement inlassable d'innombrables personnes, presque rien ne change. C'est pourquoi des comités de grève locaux se sont constitués dans tout le pays, à commencer par la Suisse romande. L'objectif est clair : le 14 juin 2019, une autre Grève des femmes* aura lieu. Le PS, en tant que parti féministe, doit sans l'ombre d'un doute soutenir cette grève.

Proposition du Comité directeur : accepté

A-2 du PS Maur : Modification de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal)

Stopper l'augmentation permanente des primes en améliorant la solidarité et l'indemnisation des pertes dans l'assurance-maladie de base.

Le principe est simple :

Toutes et tous, nous payons les mêmes primes d'assurance de base, mais payons des franchises différentes en fonction de notre situation économique.

En raison de l'augmentation des coûts tant dans le secteur ambulatoire que dans le secteur hospitalier, les caisses d'assurance-maladie éprouvent des difficultés financières malgré des mesures de réduction des coûts, qu'elles ne peuvent compenser qu'en augmentant les primes de l'assurance-maladie de base. Un autre problème est la réglementation actuelle des franchises et du calcul des primes, qui favorise les assuré-e-s en bonne santé de tous âges, qui choisissent évidemment une franchise élevée tant qu'ils sont en bonne santé.

Cela concerne en particulier les jeunes aisés en bonne santé qui choisissent souvent des franchises élevées et ne contribuent donc ni à la solidarité, avec leurs primes minimales, ni à l'équilibre entre les jeunes assuré-e-s et les plus âgés, ainsi qu'entre les personnes en bonne santé et ceux nécessitant des soins. Cette possibilité d'économiser des primes pendant les années de bonne santé sape l'approche de solidarité des caisses d'assurance-maladie. Ce n'est pas seulement entre les personnes en bonne santé et les malades, mais aussi entre les groupes de population ayant des ressources financières différentes.

Notre contribution va dans un autre sens, afin de soulager les caisses d'assurance-maladie qui ont plus de revenus d'une part, et moins de coûts pour les prestations en cas de maladie, de sorte que les primes puissent être légèrement réduites.

C'est pourquoi nous proposons :

Des primes égales pour toutes et tous dans l'assurance de base ainsi que différentes franchises en fonction des ressources financières de l'assuré-e.

Afin d'alléger la charge pesant sur les caisses d'assurance-maladie, la franchise est déterminée en fonction des revenus et des actifs

Pour les faibles revenus par année civile comme aujourd'hui, 300 CHF - jusqu'à 5000 CHF -, ce qui ne devrait pas être un problème pour une grande partie des assuré-e-s bien rémunérés. Il en va de même pour les franchises de 10%, pour lesquelles le montant annuel maximal de 700 CHF peut être augmenté à 2000 CHF, par exemple, pour les assuré-e-s économiquement viables.

Nous proposons que le PS Suisse inscrive ce changement de système

«Amélioration de l'équilibre de la solidarité et des charges dans l'assurance de base, par l'égalité entre les caisses d'assurance-maladie - Primes pour toutes et tous » à son agenda politique.

Supplément :

Le système doit être équilibré de manière à ce que les primes ne puissent plus dépasser le niveau auquel elles sont au 01. janvier 2018 à l'avenir.

Ou, par exemple, qu'à partir de maintenant les primes ne puissent plus dépasser le 90% des primes au 01 janvier 2018 plus l'indice du coût de la vie

Proposition du Comité directeur: rejeté

Développement : Le Comité directeur et le PS Suisse sont tout à fait conscients des problèmes évoqués. Le problème fondamental tient de la répartition du financement de l'assurance obligatoire des soins. Celui-ci se fait au travers de la prime à la tête antisociale. La Suisse se distingue par le fait qu'elle offre un accès à des prestations généralement de très bonne qualité. Ces prestations ont un prix. Or, les riches paient des primes qui sont en comparaison européenne proportionnellement très basses et les bas revenus paient des primes trop élevées. C'est pourquoi le PS a toujours à maintes reprises affirmé son engagement en faveur d'un financement en fonction de la capacité économique des assuré-e-s. La proposition de la section ne résout pas le problème situé en amont, c'est-à-dire le paiement de la prime puisque celle-ci serait toujours fixée indépendamment du revenu.

La fixation d'une franchise en fonction du revenu susciterait une série de difficultés pratiques qui ont été étudiées de manière approfondie dans le cadre d'un rapport du Conseil fédéral (cf. chap. 3.5 :

<https://www.parlament.ch/centers/eparl/curia/2013/20133250/Bericht%20BR%20F.pdf>).

L'on mentionnera en particulier les difficultés relatives au calcul de la franchise – qui impliquerait la mise sur pied d'un monstre administratif – ou encore en cas de modification de la condition économique des assuré-e-s en cours d'année. En outre, le système proposé n'améliorerait pas la transparence, ni ne simplifierait un système déjà bien complexe.

Pour apporter des réponses concrètes à l'augmentation incessante des primes et aux difficultés croissantes rencontrées par les bas et moyens revenus dans le paiement de celles-ci, le PS Suisse lancera une initiative d'allègement des primes en 2019. Cette initiative fixe le principe selon lequel aucun-e assuré-e ne doit payer plus de 10% de son revenu disponible au titre des primes de la LAMal. Cet objectif sera atteint au travers du mécanisme éprouvé des réductions individuelles de primes. Le Comité directeur estime donc que le but fondamental visé par la proposition pourra être atteint avec cette initiative, ce pourquoi il recommande le rejet de la proposition.

Die Internationale

Wacht auf, Verdammte dieser Erde,
die stets man noch zum Hunger zwingt!
Das Recht wie Glut im Kraterherde
nun mit Macht zum Durchbruch dringt.
Reinen Tisch macht mit dem Bedränger!
Heer der Sklaven, wache auf!
Ein Nichts zu sein, tragt es nicht länger,
alles zu werden, strömt zuhauf!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht!

Es rettet uns kein höh'res Wesen,
kein Gott, kein Kaiser, noch Tribun.
Uns aus dem Unrecht zu erlösen,
können wir nur selber tun!
Leeres Wort: der Armen Rechte!
Leeres Wort: der Reichen Pflicht!
Unmündig nennt man uns und Knechte,
dann tragt die Schmach nun länger nicht!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht!

In Stadt und Land, Ihr Arbeitsleute,
wir sind die stärkste der Partei'n.
Die Müssiggänger schiebt beiseite!
Diese Welt muss unser sein;
unser Blut sei nicht mehr Raben
und der mächt'gen Geier Frass!
Erst wenn wir sie vertrieben haben,
dann scheint die Sonn' ohn' Unterlass!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht!

L'Internationale

Debout les damnés de la terre !
Debout les forçats de la faim !
La raison tonne en son cratère...
C'est l'éruption de la fin.
Du passé faisons table rase !
Foule esclave, debout, debout :
le monde va changer de base,
nous ne sommes rien, soyons tout.

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !

Il n'est pas de sauveurs suprêmes :
Ni Dieu, ni César, ni tribun.
Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes,
Décrétons le salut commun !
Pour que le voleur rende gorge.
Pour tirer l'esprit du cachot.
Soufflons nous-mêmes notre forge :
Battons le fer quand il est chaud !

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !

Hideux dans leur apothéose,
les rois de la mine et du rail
Ont-ils jamais fait autre chose,
Que dévaliser le travail ?
Dans les coffres-forts de la bande,
ce qu'il a créé s'est fondu.
En décrétant qu'on le lui rende,
Le peuple ne veut que son dû !

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !